

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2016

Etaient présents : MMES MEVOLHON – SIRUGUE – SOUILLOT – MOREAU.
MM. DESCOURVIERES – GUIDOT – GUIRAO – JOURDHIER – JACQUET – BANDI – FORT –
MOUTRILLE – REIS.

Excusée :

Mme BERTHAUD procuration à M. JOURDHIER

Absents :

Secrétaire de séance: Nicolas REIS

Ouverture de la séance à 20h35

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 31 MARS 2016

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

I – RESTAURATION EGLISE

- **Point sur les travaux** : Suite au dernier conseil, l'architecte a repris contact avec les entreprises. Le montant des travaux pour les tranches 1 et 2 s'élève à 356 941,51€ H. La demande de D.E.T.R modifiée a été déposée en Sous-Préfecture de BEAUNE le 27/04/2016 avec les devis et les actes d'engagements des entreprises retenues. La tranche 3 étant considérée infructueuse. Une commission doit statuer sur cette demande de subvention courant juin 2016 voire début juillet au plus tard. Il nous faut attendre l'avis favorable de celle-ci pour débiter les travaux.
- L'I.N.R.A.P mandaté par la D.R.A.C a réalisé les recherches archéologiques préventives du 2/05 au 4/05/16 inclus. Des restes de sépultures ont été découverts. Un rapport résumant cette intervention nous sera adressé prochainement.

II – COMMISSION DES TRAVAUX

* **Point sur les dossiers** : La commission poursuit son travail sur l'aire de jeux pour les enfants. L'enveloppe pour ce projet ne doit pas dépasser 20000€. Des devis complémentaires ont été sollicités. Il est demandé à la commission de proposer au conseil un projet définitif pour la rentrée afin de déposer ensuite les demandes de subventions et inscrire ce projet au budget 2017.

Concernant la réhabilitation du logement de l'ancienne école maternelle, une consultation est en cours auprès d'architectes.

Le maire demande si une réflexion peut être menée sur la remise en état de l'aire de pique-nique de la Noue (panneaux cycle de l'eau, barbecue...).

III – SICECO RÉNOVATION LUMINAIRES VÉTUSTES

Le S.I.C.E.C.O nous a adressé le devis pour la 1^{ère} tranche de rénovation de l'éclairage public. La somme restant à la charge de la commune s'élève à 6 017,36€. Ce sont 36 points lumineux qui seront changés. Le maire rappelle que cette somme a été inscrite et votée au budget primitif 2016.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter ce devis.

Le maire informe le conseil que la C.L.E 11 du S.I.C.E.C.O s'est réunie le 9 mai dernier à LOSNE. L'ensemble des travaux prévus sur le secteur ont été évoqués tout comme la mise en place des compteurs « LINKY » dit compteur communicant qui font actuellement l'objet de multiples débats. Pour notre commune la pose de ces compteurs est prévue au cours du 2^{ème} semestre 2019, elle sera gratuite sauf si l'usager souhaite changer l'emplacement de ce compteur. La mise en place des compteurs « LINKY » est une obligation, et fait suite à une directive européenne.

IV- EMBELLISSEMENT D'UN TRANSFORMATEUR ERDF

L'association « RESSOURCES » nous a fait parvenir le projet de fresque qui sera réalisée sur le transformateur ERDF de la rue des Pasquiers, dans le cadre de l'aménagement du cadre de vie. Cette fresque reprend les éléments de la faune, de la flore et de l'eau caractéristiques de notre village traversé par la Vouge et situé en bordure de Saône.

Le projet s'élève à 2720€ TTC. ERDF participe financièrement à hauteur de 350€ et se chargera de mettre en sécurité le transformateur pendant la réalisation de la fresque. Une convention sera actée entre notre commune et ERDF.

Le maire rappelle que cette somme a été inscrite au budget primitif 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité valide ce projet.

V – COMMISSION DE L'INFORMATION

Le bulletin municipal de juin 2016 est en cours de préparation. Divers articles sont déjà prévus relatant : des infos financières, restructuration zone de détente, travaux en cours, 14 juillet....le retour des articles est attendu d'ici à la semaine 22 pour une distribution semaine 26.

VI – DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Par courrier reçu en mairie le 26 avril 2016, Monsieur Baptiste BELOT nous fait part de sa démission du poste de conseiller municipal pour raison personnelle. Copie de ce courrier a été transmise pour information à Madame La Sous-Préfète de l'arrondissement de Beaune.

VII – ASSOCIATION COMMUNALE : COMITÉ DE SOUTIEN A UNE FAMILLE EN DÉTRESSE

Madame Colette FRIZOT a souhaité remettre en mairie le dossier de l'association « comité de soutien à une famille en détresse » association créée en 1989 et pour laquelle elle a assuré la fonction de trésorière. Cette association a été "activée" à 4 reprises pour venir en aide à des familles de notre village en difficultés. Le maire d'ESBARRES élu ou réélu au renouvellement des élections communales en est le Président de droit. Madame Colette FRIZOT a remis au maire sa démission de sa fonction de trésorière. Après avoir donné lecture du bilan transmis, le maire propose au conseil de revoir ultérieurement le renouvellement du bureau de cette instance.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

Madame Stéphanie MEVOLHON demande si la pose d'abribus pourrait être envisagée car par mauvais temps, les enfants utilisant les bus scolaires attendent sous la pluie. Une réflexion sera menée.

Suite à l'installation dans les anciens locaux BEGIN de la société AREL, société de stockage, Madame Pascale SOUILLOT s'inquiète de dégradations éventuelles, car les transporteurs ne respectent pas les voies d'accès et sonnent régulièrement à son domicile. Elle ne souhaite pas voir se reproduire l'« épisode SERPAL ». M. JACQUET transmettra les informations au propriétaire pour faire cesser ces désagréments.

IX – INFORMATIONS DIVERSES

Le maire informe les membres du conseil que la SAUR nous a alerté, suite à un problème de télé-relève, de l'existence d'une fuite d'eau après compteur du bâtiment ancienne école maternelle. La réparation a été faite mais il a également été constaté une fuite d'eau avant compteur. Un courrier sera adressé à la SAUR pour solliciter un dégrèvement, il sera également demandé une télé-relève chaque trimestre car nous n'avons pas de moyen pour détecter une éventuelle fuite.

Par arrêté Préfectoral M. LOIZON est autorisé à procéder à des destructions par tir d'animaux classés nuisibles en Côte d'Or du 11 Avril 2016 au 10 Juin 2016.

La ville de SEURRE, par courrier reçu en date du 8/4/16, nous a adressée copie de la délibération de leur conseil municipal s'opposant à la fermeture du guichet SNCF de la gare.

VILLÉO, bailleur social du 1 Rue VOISOT nous informe que le logement de type 3 est de nouveau loué.

La S.A.S SIRUGUE remercie la commune pour la mise à disposition de terrains, l'arrêté de circulation et stationnement ainsi que la mise en place d'une signalétique qui ont contribué au bon déroulement de leur évènement du 29 Avril dernier qui a attiré pas loin de 600 personnes sur la journée.

La commission des Fêtes se réunira en mairie le 17/05/2016 conjointement avec les membres de l'A.N.D.E et le Père THEURET pour étudier la faisabilité d'organiser cette année une fête de la moisson en vue de collecter des fonds pour la restauration de l'Eglise. Le maire invite également les autres membres du conseil à participer à cette réunion.

Le maire et le premier adjoint ont participé le 10 mai après-midi à CHAMBLANC à la cérémonie commémorant l'abolition de l'esclavage. Une classe du primaire du pôle scolaire « Charrey - Esbarres-Magny » participait également à cette manifestation en présence du Sénateur de GUYANE Monsieur Georges PATIENT.

Ce jour 12 mai, s'est tenu au collège de Brazey-en-Plaine la réunion de préparation des transports scolaires pour l'année 2016/2017. Madame et Monsieur les Conseillers Départementaux nous ont transmis les dernières informations relatives à ce dossier. En effet, le conseil Régional dans le cadre de la NotrE se voit à nouveau confier la gestion des transports scolaires à compter du 01/01/2017. Bien entendu ce transfert prendra un peu de temps et pour l'année scolaire à venir le Département poursuivra la gestion du dispositif. Madame la Présidente de la Région Bourgogne Franche Comté souhaite maintenir la gratuité pour les familles. Concernant les circuits pour ESBARRES, pas de souci particulier. L'horaire de ramassage au retour de la pose méridienne sera décalé pour permettre aux enfants de Magny de disposer d'un temps plus large pour le déjeuner.

Le maire et le président du S.I.V.O.S rencontreront les responsables de l'enfance jeunesse de « RIVES DE SAÔNE » le 26 mai prochain pour étudier la faisabilité ou non d'un changement de fonctionnement des N.A.P à la rentrée 2016.

« RIVES DE SAÔNE » nous a transmis la convention relative au projet de subventionnement des réhabilitations A.N.C.

Le maire rappelle que le samedi 11 juin 2016 se tiendra une grande Fête de l'Enfance Jeunesse avec les 14 accueils périscolaires à l'étang rouge à Seurre. Les membres du conseil sont cordialement invités.

La demande de réserve parlementaire déposée auprès du Sénateur PATRIAT pour la poursuite de l'aménagement du sentier piéton le long de la RD20, est en cours d'instruction, courrier reçu en mairie le 11/5/16.

Un nouveau relevé de l'enregistrement des radars pédagogiques a été effectué. Les données enregistrées en entrée et en sortie de village sont les suivantes :

Statistiques du fichier VISAIN :

Période : du Lundi 21/03/2016 au Lundi 09/05/2016
Nombre de valeurs mesurées14752
Vitesse moyenne54 Km/h
85 % de véhicule roule entre 0 et 66 Km/h
Vitesse maximale.....114 Km/h
Excès de vitesse63 %

Statistiques du fichier La SAULE :

Période : du Lundi 21/03/2016 au Lundi 09/05/2016
Nombre de valeurs mesurées30400
Vitesse moyenne50 Km/h
85 % de véhicule roule entre 0 et 59 Km/h
Vitesse maximale.....101 Km/h
Excès de vitesse48 % pour raison personnelle

Statistiques du fichier VILLARS :

Période : du Lundi 04/04/2016 au Lundi 09/05/2016
Nombre de valeurs mesurées18784
Vitesse moyenne52 Km/h
85 % de véhicule roule entre 0 et 62 Km/h
Vitesse maximale.....107 Km/h
Excès de vitesse55 %

Ces nouvelles données seront transmises à la gendarmerie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H35